

## L'Accueil de Loisirs de Plumélieu

L'Accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires (hors Noël). Nous y accueillons les enfants de 3 à 17 ans. Le **Centre de Loisirs** (Mercredi et vacances scolaires) concerne les enfants de 3 à 12 ans et les **Pass'Sports et Loisirs** (vacances scolaires uniquement), les jeunes de 8 à 17 ans.

### Inscriptions à l'Accueil de Loisirs (Salle Multifonctions)

Pour inscrire vos enfant(s) pour l'année 2010, vous devez remplir une nouvelle fiche sanitaire ainsi que nous fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive (pour les enfants fréquentant les Pass'Sports et Loisirs). Elle est disponible au centre de loisirs les mercredis, à la Mairie dès début décembre et en téléchargement sur le site de la commune : [www.plumelieu.net](http://www.plumelieu.net). Merci de nous la retourner complétée le plus rapidement possible car en l'absence de celle-ci, nous ne pourrions inscrire vos enfants et dans le cas où elle serait incomplète. Toutes les rubriques doivent être complétées sans exception. Pour les vaccins merci de les renseigner directement sur la feuille. Pour vous aider à trouver ce à quoi correspondent les vaccins : [www.doctissimo.fr/traitements-VACCINS.htm](http://www.doctissimo.fr/traitements-VACCINS.htm)

### Application du Quotient Familial pour l'Accueil de Loisirs de Plumélieu dès le 1 er janvier 2010

Dans une logique d'équité, la Commune de Plumélieu fera bénéficier les familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'Accueil de Loisirs (Accueil du mercredi, vacances scolaires, Pass'Sports et Loisirs et camps 2010) de l'application du tarif au Quotient Familial (QF). Donc, au tarif actuel, s'ajouteront deux autres tarifs (un plus bas et un plus haut):

- Pour un QF compris entre 0 et 650 : tarif bas.
- Pour un QF compris entre 651 et 1000: tarif intermédiaire.
- Pour un QF supérieur ou égal à 1001: tarif haut.

#### ➤ **Mode de calcul pour les ressortissants CAF :**

En nous fournissant votre n° d'allocataire CAF, nous aurons accès (uniquement) à votre QF en contactant la CAF.

#### ➤ **Mode de calcul pour les ressortissants MSA et pour les autres ressortissants :**

Vous pouvez calculer votre quotient en utilisant le mode de calcul suivant:

$$\frac{1/12e \text{ des } \text{ressources annuelles}^* + \text{prestations familiales mensuelles perçues}^{**}}{\text{Nombre de parts}^{***}}$$

Si vous considérez que vous relevez du tarif réduit, ou moyen, il faudra alors nous fournir les justificatifs de ressources : revenus avant abattements fiscaux, allocations familiales et allocation logement. Sans quoi, le tarif supérieur vous sera appliqué.

## Les ressources annuelles\*

Ce sont les revenus imposables des parents, avant tous abattements fiscaux et, pour les employeurs et travailleurs indépendants, avant report des déficits antérieurs. Les ressources prises en compte pour calculer le quotient familial sont celles de **2008**.

## Les prestations familiales\*\*

Les prestations familiales retenues pour calculer le quotient familial sont celles qui ont été versées au titre du mois précédent. Toutes les prestations légales sont prises en compte à l'exception de :

- l'allocation de rentrée scolaire
- la prime de déménagement
- l'allocation d'éducation spéciale "retour au foyer"
- la prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (Prestation d'accueil du Jeune Enfant)
- le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE

## Le nombre de parts\*\*\*

Le nombre de parts se calcule de la façon suivante :

■ Parent isolé ou couple de parents	2 parts
■ 1er ou 2e enfant	0,5 part
■ 3e enfant	1 part
■ 4e enfant et suivants	0,5 part
■ enfant handicapé quelque soit son rang	1 part

Une fois ces renseignements fournis, il suffit de téléphoner au centre de loisirs ou d'y passer le mardi après midi ou le mercredi pour inscrire vos enfants. La priorité est donnée aux enfants dont les parents travaillent et qui n'ont pas d'autre moyen de garde.

La facture vous sera expédiée chaque mois et sera à régler, sous 30 jours, au Trésor Public de Baud. Pour les parents qui souhaitent un prélèvement automatique de leur facture merci de joindre un RIB à la fiche de renseignements.

Quand aux réductions, nous acceptons les bons CAF Azur (uniquement pendant les vacances) et les bons MSA. Pensez à les apporter (CAF Azur et MSA) avec vous ou à nous le préciser lors de l'inscription de votre/vos enfant(s). Pour les modalités de paiements (autres que les règlements par chèque ou virement bancaire), nous acceptons les chèques ANCV et les Tickets CESU.

**[Vous pouvez retrouver les bilans, les photos, des informations \(horaires, tarifs...\) et les programmes de l'Accueil de Loisirs de Pluméliau sur le blog du centre :](#)**

[www.plum.jeunesse.over-blog.com](http://www.plum.jeunesse.over-blog.com)

**Contact** : Permanence au centre de loisirs le mardi de 14h à 17h et le mercredi de 8h à 18h30

**Téléphone** : 02.97.51.86.81 ou 06.64.65.45.16

**Mail** : plum.jeunesse@laposte.net